# L'Europe « sous influence » de ses multinationales : l'Europe de la Table Ronde

François Gobbe, Collaborateur à Kairos Europe, 2 Av.du Parc Royal, 1020 Bruxelles, Tél/ fax 02.478.70.48, E-mail: francois.gobbe@ belgacom.net

C'est par ce titre quelque peu énigmatique qu'Attac-Bruxelles, dans le cadre de Défis 2001 (D-14, 14 décembre) entendait fin juin marquer les débuts de la présidence belge européenne. Il s'agit d'une publication, rédigée collectivement par Anne Maeschalk, Henri Houben, François Gobbe et Serge Cols dont une troisième édition sera prochainement disponible en mini-format réduit.

Nous voudrions donner ici quelques grandes axes de cette publication introductive aux défis que devra affronter le sommet de Laeken, du 13 au 15 décembre prochain. La brochure est disponible sur demande à D 14 (Défis 2001) - Avenue Nouvelle, 16, 1040 Bruxelles ; tél.02.649.69.49.

### 1. Dans quelle Europe vivons-nous?

Si l'Europe est un des continents les plus prospères et dont le taux de croissance est cette année le plus élevé au monde, il est un revers à cette médaille. Près de 61 millions de citoyens de l'Union européenne, soit 17% de le population vivent au seuil de pauvreté : 25 millions de personnes (7% de la population européenne) vivent en état de pauvreté permanente, c'est à dire disposent d'un revenu identique depuis trois ans. Les taux de chômage s'ils ont régressé avec l'embellie économique des deux dernières années, se préparent à repartir à la hausse avec le ralentissement économique américain et mondial. Suivant les critères retenus, on évalue de 12 à 15 millions de personnes minimum en chômage recensé.

Les licenciements « boursiers » des derniers mois (Danone, Marks et Spencer) s'additionnent à ceux dus aux crises de surproduction (automobile, télécommunications) comme aux résultats des erreurs de gestion et d'investissements (AOM-Air Littoral, Sabena) pour créer un nouveau climat d'inquiétude.

Malgré un système de protection sociale jusqu'ici élevé, les inégalités s'accroissent : 20% des nantis se partagent 66% des richesses en Europe. Et les 20% les plus pauvres ne détiennent que 5% des richesses. Or, il y a 20 ans les plus riches se partageaient 46% des richesses. Selon la Commission elle-même, au cours des dix dernières années, la cohésion sociale s'est affaiblie et les écarts entre les Etats membres se sont creusés.

## 2. Une Europe « sous influence » de la Table Ronde

Si l'Europe s'accompagne d'une telle dualisation sociale, c'est que la mondialisation financière et économique a pu se développer de plus en plus sans régulation, encouragée par les sphères transnationales européennes. Depuis pratiquement 1985, les décisions européennes ont été pour une bonne part orientées, voire déterminées par deux grandes organisations patronales : la Table Ronde des industriels européens, fondée par quelques grands patrons de multinationales et parfois anciens de la Commission comme Etienne Davignon, François-Xavier Ortoli, Peter Sutherland) et l'Unice (sorte de confédération européenne des diverses FEB).

La Table Ronde, créée en 1983 à l'initiative de Pehr Gyllenhammar, patron de Volvo, Wisse Dekker, de Philips et de Giovanni Agnelli, de Fiat, composée de 47 membres, représente la quintessence du patronat européen. Son influence sera déterminante pour élaborer divers objectifs: l'accomplissement du grand Marché des années 85 à 90, le Livre Blanc de Jacques Delors et l'impulsion vers la monnaie unique. C'est encore elle qui sera à la base de la notion de compétitivité introduite en 1994.

Mais le processus atteindra un sommet à Lisbonne, en mars 2000 avec la décision de faire entrer l'Union dans l'ère de la société de l'information et de dépasser les Etats-Unis en la matière. Cette orientation est applaudie par tout le patronat européen. Ce sommet qui se voulait une réponse au problème du chômage va en fait tracer un lien direct entre la mondialisation et la création d'emplois à travers

la poursuite de la compétitivité aussi clairement que l'ERT(European Round Table) l'a fait dans son document « *Remodeler l'Europe* » de 1991 et dans tant de rapports publiés au cours de cette décennie.

Jacques Delors lui-même a reconnu cette influence décisive du patronat sur toute une série de moments de la construction européenne. Jacques Santer qui lui a succédé de 95 à 99 ne sera pas en reste. En janvier 1999, à l'occasion du quinzième anniversaire de l'organisation, il déclare que l'ERT « a sans aucun doute joué un rôle majeur dans le développement de l'Union européenne ». L'ERT a quelque chose à dire. La consultation du site internet de l'ERT, ainsi que de celui de l'Unice achèvera de convaincre ceux qui pourraient encore douter du poids pris par ces organisations patronales ainsi que de leurs ambitions. On peut, en effet, y prendre connaissance des différents groupes de travail et thèmes soutenus par les patrons européens. Des mises en garde ou bulletin de satisfecit sont envoyés régulièrement à la Commission et au Conseil principalement à l'approche d'échéances importantes comme les Sommets semestriels des chefs d'Etats.

L'organisation patronale cible uniquement les hommes politiques les plus influents, les présidents de la Commission, les Commissaires et les chefs d'Etat : « Pour l'ERT, l'objectif essentiel était toujours les décideurs politiques au niveau le plus élevé. Et la meilleure méthode était la discussion face à face, celle qui l'emporte sur tout le reste. Les événements les plus importants étaient les rencontres avec le Président de la Commission européenne, que ce soit personnellement ou avec quelques collègues, et les chefs de gouvernement particulièrement ceux qui détenaient la présidence de l'Union européenne » (Keith Richardson, Sussex European Institute).

# 3. Les promesses d'emplois ou la politique du ponpon

Les résultats? Depuis 15 ans, au nom de la compétitivité, de l'emploi, de l'Europe, les

acquis des travailleurs et les droits des gens sont détricotés. Ce qui n'empêche pas les responsables politiques pro-européens de se parer d'un modèle social européen. Cette orientation est présente dans la note de priorités du gouvernement belge : « La présidence belge revêtira une forte dimension sociale et accordera une attention particulière au développement du modèle social européen ». Quel sens donner à cette supercherie ?

Sans vouloir parler ici plus à fond du projet de loi Vande Lanotte qui, au départ, n'est qu'une forme d'adhésion aux recommandations de la Commission européenne estimant que notre système de protection sociale est trop confortable, on peut globalement rappeler que si la volonté politique existait, il y aurait moyen de créer de nombreux emplois, notamment par la réduction du temps de travail avec embauche compensatoire et encore par une répartition plus équitable des richesses, par exemple en décidant d'un impôt sur les grosses fortunes. Le chômage est bien sûr la cause principale du développement de la pauvreté ; les diverses formes de précarité de travail développées depuis une quinzaine d'années y contribuent aussi largement.

Le discours des autorités européennes, influencé par le patronat et empreint d'optimisme à l'égard du chômage, n'a guère varié depuis les années 80. En 1988, Jacques Delors sortait le rapport Cecchini qui annonçait « un marché unique produisant une croissance de 5% et 5 millions d'emplois nouveaux ». Devant l'apparition d'un chômage de masse, consécutif aux critères de convergence décidés à Maastricht, et sous la pression de l'ERT au début des années 90. Jacques Delors récidive avec son fameux livre blanc « Croissance. compétitivité et emploi » (1993). Il s'efforce de mêler relance macro-économique keynésienne (grands travaux d'infrastructure ferroviaires et routiers, télécommunications), exigences du patronat (flexibilité et formation, réduction du coût du travail peu qualifié) et services de proximité, amélioration du cadre de vie et de protection de l'environnement. L'argent nécessaire aux investissements lui est refusé par Ecofin, le Conseil des ministres européens des Finances, et le plan en tant que tel disparaît.

Les 50.000 chômeurs et travailleurs qui défilent à Amsterdam en juillet 1997 à l'appel des Marches européennes obtiennent de voir inscrit dans le Traité de Maastricht un chapitre sur l'emploi. Ils déchanteront vite lorsqu'ils constateront que tout ce qui sera décidé au niveau national devra être compatible avec les GOPE (Grandes Orientations de Politiques Economiques). En décembre 1996, la communication « Croissance et emploi » n'avait pas craint d'affirmer que « pour obtenir les résultats voulus, un élargissement de l'échelle de salaires vers le bas suppose une réduction de 20 à 30% du coût salarial des activités peu qualifiées, comme cela a été le cas par exemple aux Etats-Unis dans les années 1970 et 1980. En outre, pour être efficace, une telle mesure nécessiterait une réduction équivalente des allocations de chômage et des prestations sociales afin d'éviter le « piège de la pauvreté » ». Les Marcheurs étaient dès lors bien prévenus.

Le sommet de Luxembourg qui suivit en novembre 1997, devait consacrer au niveau européen les ingrédients de la politique Blairiste avec le concept d'« employabilité » (aptitude individuelle à trouver de l'emploi) : mélange de formation, de contrôle des droits privés, d'emplois précaires imposés, de dégressivité et d'activation des allocations, permettant ainsi de culpabiliser les chômeurs et de créer avec de nombreux sous-statuts, une tendance globale vers la flexibilité.

Selon Mateo Alaluf, « avec la flexibilité, il s'agit de passer d'un régime réglementaire de la durée de travail avec volume horaire et répartition défini, à un régime contractuel qui se calque sur le temps partiel, dans lequel les parties peuvent fixer en toute liberté le volume de travail et sa répartition horaire. En conséquence la durée hebdomadaire de référence apparaît comme une rigidité. Si celleci disparaissait, la notion même d'heure supplémentaire n'aurait plus de raison d'être, tout comme le travail à temps plein. Bien sûr, le débat sur la réduction du temps de travail deviendrait aussi du même coup sans objet ».

La flexibilité s'appuie, du reste, sur des effets de mode et sur un rejet apparent du métro-boulot-dodo. L'avenir serait désormais aux petits boulots devenus chouettes. Les évolutions seraient d'ailleurs souhaitées (!) par les intéressé(e)s, les jeunes et les femmes qui aspirent au temps partiel et donc qu'on retrouve dans ces postes... En Grande-Bretagne, déjà

plus de la moitié des salariés s'écartent des horaires réguliers, en Belgique plus d'un tiers! Il faudra la présidence finlandaise et le sommet d'Helsinki pour définir un mandat en vue de l'élaboration d'une Charte des Droits fondamentaux et annoncer que le sommet de Lisbonne serait un sommet social.

Le sommet de Lisbonne (mars 2000), à nouveau sous la pression de l'ERT, parlera en fait de compétitivité, de société de la communication et de la connaissance. Soutenons les entreprises et les formations qui assureront les emplois nouveaux avec la nouvelle économie, tel est le leitmotiv de ce sommet. Une promesse (insensée!) est prise : éradiquer la pauvreté pour 2010.

Après le sommet de Lisbonne, Tony Blair était même heureux. Il a déclaré : « Abandonnant l'agenda social des années 80, le sommet marque le passage d'une politique de préservation des droits à une politique active de l'emploi. Le rôle des gouvernements va changer, ils s'occuperont moins de protection et davantage de l'investissement dans l'éducation et la formation pour la nouvelle économie. L'objectif de créer 20 millions d'emplois d'ici dix ans est réaliste car il existe des postes à combler, le problème est que les gens ne sont pas formés pour les occuper ».

Il n'y a pas de grand développement sur l'emploi dans la note de priorités du gouvernement belge actuel. L'essentiel des décisions en la matière, initiées à Lisbonne en mars 2000, est repris du sommet du Conseil européen de printemps. Dans la Charte des droits fondamentaux, de même, l'emploi n'est plus un droit mais c'est la liberté de travailler qui y est concédée: « Toute personne a le droit de travailler et d'exercer une profession librement choisie ou acceptée ».

## 4. La politique sociale européenne

Comme en matière d'emplois, la Commission propose de travailler seulement au plan national et encore en terme de réaménagements de budgets sociaux, ne pouvant entraîner une augmentation des dépenses ; le frein du Pacte de Stabilité est là depuis 1997 pour empêcher toute augmentation significative des dépenses des Etats et donc des budgets sociaux.

A Luxembourg (17 octobre 2000) et à Nice



(décembre 2000), les Quinze se sont prononcés sur les lignes directrices de la politique sociale suivant la méthode adoptée en matière d'emploi et ont pour la première fois officiellement utilisé le terme d'exclusion. Chaque Etat présentera en juin 2001 son plan d'action contre l'exclusion valable pour deux ans. Les objectifs sont ambitieux : droits divers reconnus (logement, emploi, soins médicaux, protection sociale une attention particulière est à apporter aux « sans abri », handicapés et chômeurs de longue durée). Mais les objectifs ne sont pas chiffrés et restent du ressort de la responsabilité des gouvernements qui doivent s'autocontrôler. C'est tout dire!

Il n'y a pas d'objectifs précis au niveau européen en matière sociale comme en matière de chômage. Il y a des incantations. Certains mettent leurs espoirs pour aller plus loin en ces matières dans des coopérations renforcées, instrument institutionnel mis au point par le Traité de Nice, mais cette solution risque tout au plus de consacrer une Europe sociale à plusieurs vitesses!

Quant à la Charte des Droits fondamentaux de l'Union, décidée en juin 1999 à Cologne, proclamée à Nice, sans qu'on sache exactement à quoi elle doit servir : sera-t-elle le préambule d'une future Constitution européenne? Le sommet de Laeken en décembre 2001 devrait y répondre. Le contenu de cette Charte est, suivant Georges Debunne lui-même, régressif. Il reconnaît ainsi des droits à l'aide au logement ou aux ressources suffisantes. En fait, il ne « confère aucun droit et replonge vers la subsidiarité, c'est-à-dire vers des pratiques nationales ». Aucun droit à un minimum vital européen n'est reconnu.

La lecture de la brochure « L'Europe de la Table Ronde » permettra de se rendre compte encore du surplace effectué également en matière de fiscalité au plan européen, des nouvelles perspectives de justice intégrée, du développement de la « Forteresse Europe » en matière d'immigration, tout autant que des plans pour redonner vigueur et faire de l'Europe une puissance « impériale » (?) en matière militaire. Il n'est pas jusqu'à la question de la démocratie du pouvoir européen qui n'attire les attentions. Une « gouvernance » d'un nouveau type, ouvrant ses portes à la société civile pour mieux la canaliser et l'utiliser, est dans les projets de la Commission Prodi.

Ce point est aussi à l'ordre du jour de Laeken : comment, après l'échec du referendum irlandais et la désaffection croissante de l'opinion publique européenne constatée lors des derniers scrutins (un européen sur deux se déclare indifférent vis-à-vis de l'Europe), rendre du tonus aux institutions européennes et les rendre proches du citoyen ?

# 5. Rompre avec le modèle actuel et se mettre à l'écoute des populations

L'Europe, plutôt que de défendre son modèle propre, on l'a vu, n'a fait que suivre depuis plus de 15 ans les forces multinationales de la mondialisation.

Ce constat nous mène à la question : y a-t-il moyen de rompre avec la situation de dérive sociale présente ? Que peut-on attendre dans la situation politique actuelle ? Et si le rôle « mondial » de l'Europe était à l'avenir de renoncer à cette course « compétitive » défendue par les transnationales et de se mettre à l'écoute des besoins des populations dans le monde ? Un autre modèle de développement reposant sur d'autres forces est nécessaire pour y arriver vraisemblablement, et également un autre mode de financement. N'est-ce pas là le modèle européen de l'avenir, le modèle nécessaire à l'élargissement ?

Une autre Europe pour un autre monde ? Comme le réclamaient les manifestants lors du récent sommet de Gand...

